



# L'Agenda 21 du Pays : un an après...

**Le 25 février 2013, le Pays de Grande Sologne adoptait son Agenda 21 de Pays.**

## Les opérations 2013...

Retrouvez toutes les opérations menées, initiées ou portées par le Pays de Grande Sologne, depuis cette adoption, dans le rapport d'activités 2013.

La présentation de ces différentes démarches s'articule autour des 7 axes de l'Agenda 21.

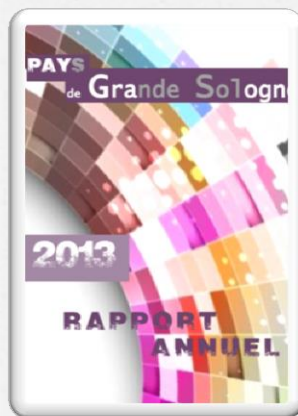
## Un comité 21.

Afin de suivre la mise en œuvre de cet Agenda 21 et de participer à l'élaboration de nouveaux programmes, les élus du Pays ont décidé de « fondre » un certain nombre de comités (PER, LEADER, Conseil de développement..) et constituer un seul comité consultatif intitulé « Comité 21 ». Le 6 décembre dernier, ce comité a élu à sa présidence Mme Michèle LOMBARDI (présidente du GIC du Cosson/Maison du Cerf) et à la vice-présidence, Mme Evelyne BOUDOUIN (domaine des Alicourts) et M. Dominique NORGUET (CCAS).

## Un guide méthodologique.

Présenté sous forme de grilles de questionnement, ce guide permettra aux maîtres d'ouvrage d'élaborer leurs projets en travaillant les différents items du Développement Durable.

Ce guide peut également constituer une trame de présentation ou de suivi d'opérations à l'attention des partenaires techniques ou financiers.



Ces 2 documents seront présentés en comité syndical du 6 février prochain et accessibles à partir du site internet du Pays : [www.grande-sologne.com](http://www.grande-sologne.com)  
Rubrique : *Projet de territoire/Agenda 21 (bas de page).*

18, avenue de République  
41600 LAMOTTE-BEUVRON  
Tél. 02.54.88.62.62.  
Fax. 02.54.88.11.18